

COMMUNE D'ESCUROLLES- 03110

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme et abrogation de la Carte Communale

Par arrêté municipal en date du 8 octobre 2025, une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et l'abrogation de la Carte Communale est organisée du lundi 17 novembre 2025- 14h au mercredi 17 décembre 2025- 17h.

L'enquête publique porte sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et l'abrogation de la Carte Communale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté :

- Sous format papier tenu à la disposition du public en mairie d'Escurolles aux jours et horaires d'ouverture habituels, soit le lundi et le jeudi de 14h à 17h, le mercredi de 13h30 à 18h et le vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 17h.
- Sur le site internet de la commune : escurolles.fr

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra déposer ses observations :

- Sur un registre d'enquête déposé à la mairie d'Escurolles, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie suivants : le lundi et le jeudi de 14h à 17h, le mercredi de 13h30 à 18h et le vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 17h.
- Par email en spécifiant en objet : ENQUETE PUBLIQUE, à l'adresse suivante : urbanisme.escurolles@orange.fr
- Par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, mairie d'Escurolles- 9 rue de la Gendarmerie 03110 ESCUROLLES
- Directement auprès du Commissaire Enquêteur pendant ses permanences. À cet effet, Monsieur France PISSOCHET, Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations et propositions écrites ou orales en mairie d'Escurolles, aux dates et horaires suivants :
 - Lundi 17 novembre 2025 de 14h à 17h (début de l'enquête)
 - Vendredi 5 décembre 2025 de 14h à 17h
 - Mercredi 17 décembre 2025 de 14h à 17h (fin de l'enquête)

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du secrétariat de la mairie d'Escurolles.

Le rapport et les conclusions établis par le Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à partir du 19 janvier 2026.